

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)

RÉUNION DE LA DELEGATION SPECIALE DU VENDREDI 28 JANVIER 2021 A 14 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 14 h, la Délégation Spéciale dûment convoquée s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne SIDANER, Présidente.

Nombre de conseillers
en exercice : **3**
Présents ou
représentés : **3**

Présents : Anne SIDANER, Présidente, Jean-François NICOL, Alain GENCE.

Procuration :

Secrétaire de séance : Alain GENCE

DELIBÉRATION N°2021-02-019 : ACOMPTE DE SUBVENTION AU BUDGET CAISSE DES ECOLES

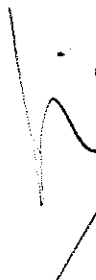

M. NICOL, Vice-Président informe les membres de la Délégation Spéciale de la nécessité de verser un acompte de la subvention qui est accordée chaque année du budget principal au budget caisse des écoles afin d'honorer les factures et les salaires des agents. Il précise que les recettes encaissées pour les repas, à ce jour, ne couvrent pas les dépenses.

M. NICOL, Vice-Président propose de voter le même montant d'acompte de subvention qu'en 2020, à savoir 30 000 €. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021 de la commune et en recette pour le budget caisse des écoles dès que le nouveau conseil municipal aura établi et voté les budgets 2021.

Après discussions les membres de la Délégation décident, à l'unanimité :

↳ D'autoriser Mme la Présidente ou un Vice Président à émettre le mandat correspondant à l'acompte de subvention au budget Caisse des Ecoles pour un montant de 30 000 €

Pour Copie Conforme
Le Vice Président,

Transmis en Préfecture, le 29 janvier 2021

Affiché, le 29 janvier 2021